

**VILLEFRANCHE
Rhône**

N° d'ordre : 2013- 50

Objet : Ex-salle de l'Amicale :
tarifs de location et
dénomination.

Date de convocation :
15/03/2013

Date d'affichage :

**Nombre de Conseillers en
exercice** : 39

**Accusé réception de la
Sous-préfecture en date
du** :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le 25 mars,

Le Conseil Municipal de Villefranche s'est réuni sous la présidence de
M. PERRUT, Député-Maire,

Etaient présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE,
Mme JACQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER,
Mme GLANDIER, M. GUENICHON, M. GEERNAERT, Mme SEIVE,
M. MANDON, M. ERYILDIZ, Mme PARLIER, Mme ROUX BALANDRAS,
M. MOULIN, Mme PELOSSE, Mme BEAUCLAIR, Mme BAIZID,
Mme TISSOT, Mme LEBAIL, M. GALLAND, M. JURY,
M. LIEVRE, M. FROMENT, M. DESMULES, M. DURAND, Mme BERTHOUX.
M. BLANQUIN, Trésorier Principal.

Absents excusés : M. PICARD, Mme DUBOIS (pouvoir à Mme VELUT),
M. BANCK (pouvoir à Mme LUTZ), Mme PAGNON (pouvoir à
M. PERRUT), Mme RUCH (pouvoir à Mme GLANDIER), M. CHARRIN
(pouvoir à M. GEERNAERT), M. GOUDARD, M. BEAUVALLET (pouvoir à
Mme TISSOT), M. RONZIERE (pouvoir à M. LIEVRE), Mme BRUN-PIGUET
(pouvoir à Mme LEBAIL), M. BRAKENI (pouvoir à M. DESMULES).

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un
secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. DURAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a
acceptées.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, expose que la
salle de l'Amicale, propriété de la Ville située Place de la Gare, était
gérée par l'Amicale des employés territoriaux de Villefranche Sur Saône
et de la Communauté d'Agglomération.

En accord avec les dirigeants de l'association, la Ville reprend la gestion
de cette salle qui viendra s'ajouter à l'offre Municipale de location
événementielle.

Il convient donc de fixer le barème de tarification aux différentes
catégories d'utilisateurs potentiels : la proposition formulée ci-après
repose sur les principes de la tarification adoptée en janvier 2011 et en
mars 2012, (rappelés en annexe) adaptés à la capacité d'accueil qui sera
de 150 personnes.

A ce titre, compte tenu de son historique il est également
proposé d'accorder aux employés et retraités de la Ville et de la CAVIL,
le bénéfice d'une mise à disposition gratuite de cette salle une fois par
an dans les mêmes conditions que pour les associations de Villefranche
(règlement uniquement de la participation forfaitaire d'entretien).

| LE TERMINUS | 4h ou 1/2 journée | | 1 journée | | 2 journées | | Participation forfaitaire à l'entretien (*) | Caution |
|-------------------------------|-------------------|--------|-----------|--------|------------|--------|---|---------|
| | Eté | Hiver | Eté | Hiver | Eté | Hiver | | |
| Particulier Villefranche | 125,00 | 155,00 | 225,00 | 300,00 | 375,00 | 525,00 | 200 € | 600 € |
| Particulier Hors Villefranche | 150,00 | 186,00 | 270,00 | 360,00 | 450,00 | 630,00 | 240 € | 600 € |

Les conditions de réservation, d'utilisation et de tarification de cette salle de réception s'effectueront en application du règlement joint en annexe.

Enfin, il y a lieu de donner une nouvelle dénomination pour le public : il est proposé « Le Terminus ».

Vu la Commission Logement, Patrimoine, Travaux en date du 14 mars 2013,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **dénomme la salle « Le Terminus »,**
- **approuve les tarifs de cette salle conformément au tableau proposé,**
- **étend l'application du règlement fixant les conditions de réservation, d'utilisation et de tarification à la salle du Terminus,**
- **décide la mise en application à compter du 1^{er} avril 2013.**

Pour extrait et exécution
Pour le Député-Maire empêché,
La première Adjointe,
S. LUTZ